

J'ai été placé.e en activité partielle pour garde d'enfant ou en tant que personne vulnérable



ACTIVITE PARTIELLE : COMPRENDR VOTRE BULLETIN DE PAIE D'OCTOBRE

La RATP a été autorisée à bénéficier du dispositif légal de chômage partiel suite aux différentes mesures d'urgence en matière d'activité partielle, prises en réaction à l'épidémie COVID-19.

Pour cela, elle doit passer en paie et déclarer les éléments de rémunération liés à l'activité partielle de l'ensemble des périodes pour les salariés concernés avant fin 2020.

Éléments de salaire Brut

Éléments de Cotisations

Éléments du net

LIBELLÉ	ORIGINE	MONTANT OU BASE	MONT. UNIT. OU TX SAL.	MONTANT SALARIÉ	MONT. UNIT. OU TX EMP.	MONTANT EMPLOYEUR
ELEMENT T SOUMIS RETRAITE		152.000 h		2293,13		
ABATTEMENT ELEMENT T CHOMAGE SALARIE COVID	05/2020			2256,80		
COMPENSATION COVID	05/2020			-2256,80		
ABAT. ELEMENT T ACTIVITE PARTIELLE SALARIE	05/2020			-2256,80		
COMPLEMENT C SOUMIS RETRAITE		152.000 h		254,79		
ABATTEMENT ELEMENT C CHOMAGE SALARIE COVID	05/2020			250,76		
COMPENSATION COVID	05/2020			-125,38		
ABAT. ELEMENT C ACTIVITE PARTIELLE SALARIE	05/2020			-250,76		
ABATTEMENT SFT CHOMAGE SALARIE COVID	05/2020			79,95		
COMPENSATION COVID	05/2020			-79,95		
PRIME D'EMPLOI		152.000 h	1,460	44,91		
PRIME DE QUALIFICATION/PENIBILITE		152.000 h	8,000	246,08		
ABATTEMENT PR ENT CHOMAGE SALARIE COVID	05/2020			289,73		
ABAT. PRIMES ACTIVITE PARTIELLE SALARIE	05/2020			-417,39		
COMPENSATION TELETRAVAIL				16,60		
COMPENSATION CSG 2018				25,71		
REMISE RATP	09/2020			30,08		
INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE SALARIE	05/2020	121,07	13,494	1633,73		
INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE SALARIE	06/2020	30,27	13,668	413,73		
COMPLT EMPLOYEUR ACTIVITE PARTIELLE SALARIE	05/2020	121,07	0,230	27,94		
COMPLT EMPLOYEUR ACTIVITE PARTIELLE SALARIE	06/2020	30,27	0,252	7,64		
*** BRUT IMPOSABLE ***				2484,50		
*** BRUT ***				401,46		
- SANTE						
MALADIE MATERNITE INVALIDITE DECES		401,46			9,420 %	-37,82
MALADIE MATERNITE INVALIDITE DECES						1586,63
COMPLEMENTAIRE INCAPACITE INVALIDITE DECES	03/2020	23131,08			0,190 %	39,30
COMPLEMENTAIRE INCAPACITE INVALIDITE DECES						-43,95
COMPLEMENTAIRE DECES				-3,20		
COMPLEMENTAIRE SANTE				-36,00		-30,90
- ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		401,46			2,240 %	-8,99
- RETRAITE						
RETRAITE		2547,92	12,950 %	-329,96	19,670 %	-501,18
RETRAITE		-2507,56	12,950 %	324,73	19,670 %	493,24
- FAMILLE		401,46			5,250 %	-21,08
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR						-22,83
CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU		429,98	6,800 %	-29,24		
CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU		2046,59	3,800 %	-77,77		
CSG/CRDS NON DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU		429,98	2,900 %	-12,47		
CSG/CRDS NON DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU		2046,59	2,900 %	-59,35		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS						1452,42
REINTEGRATION						30,90
*** NET IMPOSABLE ***				2363,96		
*** SALAIRE NET ***				2292,14		
REBOURSEMENT TRANSPORT	09/2020			37,60		
REPRISE REINTEGRATION FISCALE FRAIS SANTE-PR				-30,90		
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				2298,84		
- IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE		2363,96	3,800 %	-89,83		
MONTANT MENSUEL (TAUX COMMUNIQUE DGFIP)				955,31		
CUMUL ANNUEL DU PRELEVEMENT A LA SOURCE						
BRUT IMPOSABLE		NET IMPOSABLE		NET A PAYER	2209,01 €	
ENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	Viré au crédit de votre compte en fin de mois		
84,50 €	28928,28 €	2363,96 €	22245,23 €	TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR	ALLÈGEMENT DE COTISATIONS	
				-1020,59 €	7,23 €	

- Abattements liés à l'activité partielle suite à garde d'enfant ou personne vulnérable
- Mention obligatoire : Indemnité d'activité partielle = 70% du taux horaire brut du salarié
- Le complément employeur et/ou la régularisation permettent de compléter l'indemnité légale
- Les périodes d'origines correspondent au mois d'absences
- Le Net à payer du mois est GARANTI et n'est pas impacté par les données de l'activité partielle

J'ai été placé.e en activité partielle suite à une baisse d'activité

1. QUI EST CONCERNÉ PAR L'ACTIVITÉ PARTIELLE ?

- Vous avez été placé en activité partielle suite à une baisse d'activité,
- Vous avez été en maintien à domicile pour garder vos enfants et n'avez pas pu avoir recours au télétravail (*),
- Vous êtes une personne vulnérable et n'avez pas pu avoir recours au télétravail (*),

(*) À compter du 1^{er} mai.

Avant le 1^{er} mai, les salariés absents pour garde d'enfant et les personnes vulnérables étaient gérés par des « arrêts maladie ».

2. QUELLES MODIFICATIONS SUR MON BULLETIN DE PAIE ?

De nouveaux éléments de rémunération liés à l'activité partielle doivent figurer sur nos bulletins de paie pour répondre à nos obligations légales en matière de rémunération de l'activité partielle.

3. QUELS IMPACTS SUR MA REMUNERATION ?

Ces nouveaux éléments de salaire n'ont aucun impact sur la rémunération que vous avez perçue au titre de l'activité partielle.

- Votre rémunération du mois d'octobre reste identique à celle que vous auriez perçue sans les éléments liés à l'activité partielle.
- Vos droits à retraite ne sont pas impactés.

VOTRE SALAIRE NET DU MOIS EST GARANTI

	LIBELLÉ	ORIGINE	MONTANT OU BASE	MONT. UNIT. OU TX SAL.	MONTANT SALARIÉ	MONT. UNIT. OU TX EMP.	MONTANT EMPLOYEUR
Éléments de salaire Brut	ELEMENT T SOUMIS RETRAITE		152,000 h		2288,40		
	ABAT. ELEMENT T ACTIVITE PARTIELLE EMPLOYEUR	03/2020			-3619,67		
	COMPLEMENT C SOUMIS RETRAITE		152,000 h		254,27		
	ABAT. ELEMENT C ACTIVITE PARTIELLE EMPLOYEUR	03/2020			-402,19		
	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT				351,75		
	PRIME D'EMPLOI		152,000 h	1,460	44,91		
	PRIME DE QUALIFICATION/PENIBILITE		152,000 h	6,549	201,45		
	ABAT. PRIMES ACTIVITE PARTIELLE EMPLOYEUR	03/2020			-1156,79		
	ALL TRAV. NUIT TARD MAR.N	09/2020			16,970		
	ALL COMP. TRAV. NUIT	09/2020			16,970		
ALLOCATION COMPLEMENTAIRE DE DEPLACEMENT	09/2020				0,92		
					21,37		
Éléments de Cotisations	COMPENSATION CSG 2018				28,69		
	INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE EMPLOYEUR	03/2020	76,50	13,862	1060,47		
	INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE EMPLOYEUR	04/2020	151,67	14,105	2139,36		
	INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE EMPLOYEUR	05/2020	30,60	13,743	420,56		
	COMPLT EMPLOYEUR ACTIVITE PARTIELLE EMPLOYEUR	03/2020	76,50	3,160	241,74		
	COMPLT EMPLOYEUR ACTIVITE PARTIELLE EMPLOYEUR	04/2020	151,67	3,300	500,51		
	COMPLT EMPLOYEUR ACTIVITE PARTIELLE EMPLOYEUR	05/2020	30,60	3,120	95,47		
	*** BRUT IMPOSABLE ***				2574,99		
	*** BRUT ***				-1883,12		
Éléments de Cotisations	- SANTE		-1883,12			9,420 %	177,39
	MALADIE MATERNITE INVALIDITE DECES	04/2020					-1195,97
	MALADIE MATERNITE INVALIDITE DECES	06/2020					1195,97
	COMPLEMENTAIRE INCAPACITE INVALIDITE DECES	03/2020					44,52
	COMPLEMENTAIRE INCAPACITE INVALIDITE DECES		25169,43			0,190 %	-47,82
	COMPLEMENTAIRE DECES				-3,20		
	COMPLEMENTAIRE SANTE				-36,00		
	- ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		-1883,12			2,240 %	-30,90
	- RETRAITE		2648,34	12,950 %	-342,96	19,670 %	-520,93
	RETRAITE		-4016,72	12,950 %	520,17	19,670 %	790,09
- FAMILLE		-1883,12			5,250 %	98,86	
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR						87,09	
CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU		-1815,96	6,800 %	123,49			
CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU		4380,09	3,800 %	-166,44			
CSG/CRDS NON DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU		-1815,96	2,900 %	52,66			
CSG/CRDS NON DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU		4380,09	2,900 %	-127,02			
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS						20,70	
REINTEGRATION						30,90	
*** NET IMPOSABLE ***					2700,95		640,48
Éléments du net	*** SALAIRE NET ***				2660,54		
	PRIME DE PANIER	09/2020			33,95		
	MPGR OPTION PLUS AGENT				-26,90		
	MPGR AYANTS DROITS				-112,20		
	MPGR GARANTIE DECES AYANT DROIT				-7,70		
	OPTION PREVOYANCE 24 MOIS				-14,75		
	MPGR OPTION PLUS AGENT AYANT DROIT				-53,80		
	REPRISE REINTEGRATION FISCALE FRAIS SANTE-PR				-30,90		
	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				2414,29		
	- IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE		2700,95	0,000 %	0,00		
MONTANT MENSUEL (TAUX COMMUNIQUE DGFIP)							
CUMUL ANNUEL DU PRELEVEMENT A LA SOURCE							
BRUT IMPOSABLE					NET A PAYER 2414,29 €		
MENSUEL		ANNUEL		Vire au crédit de votre compte en fin de mois			
74,99 €		32083,26 €					
NET IMPOSABLE			TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR				
MENSUEL		ANNUEL		ALLÈGEMENT DE COTISATIONS			
2700,95 €		28453,35 €		-2455,76 €		-33,89 €	

- 1 Abattements liés à l'activité partielle suite à une baisse d'activité
- 2 Mention obligatoire : Indemnité d'activité partielle = 70% du taux horaire brut du salarié
- 3 Le complément employeur et/ou la régularisation permettent de compléter l'indemnité légale
- 4 Les périodes d'origines correspondent au mois d'absences
- 5 Le Net à payer du mois est GARANTI et n'est pas impacté par les données de l'activité partielle